

Directive Cadre Européenne sur l'Eau

District Rhône et Côtiers Méditerranéens – Territoire Haute-Durance

1. Présentation générale du territoire

Ce territoire de montagne de 2200 km², situé dans le département des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, s'étend de la source de la Durance jusqu'à Serre-Ponçon et s'inscrit dans le Briançonnais, l'Embrunais, le Queyras et le pays de l'Ubaye. Il comprend :

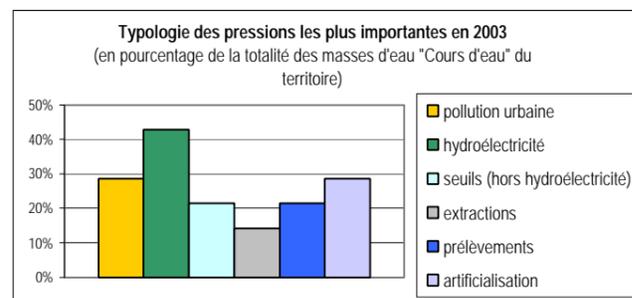
- 14 masses d'eau « Cours d'eau » représentant un linéaire de 512 km. Ses cours d'eau alpins ont une forte pente, de grandes capacités de transport solide et présentent un régime hydrologique de type nival : écoulement torrentiel, maximum à la fonte des neiges, faible l'hiver. Ils sont également à forte potentialité biologique et piscicole,
- 1 plan d'eau artificiel, le lac de Serre-Ponçon, d'une superficie de 3000 ha et d'un volume de 1,27 milliards de m³,
- 2 plans d'eau naturels,
- 2 masses d'eau souterraines,
- des petits canaux agricoles de montagne, pris en compte par la DCE au titre de leur zone d'influence (débit inférieur à 1 m³/s), qui permettent de prévenir les pénuries d'eau et façonnent les paysages.

Ce territoire, constitué de têtes de bassins, dans un milieu naturel remarquable (haute vallée de la Durance, Parc Régional du Queyras, Parc National des Ecrins), voit se développer des activités spécifiques (tourisme) et constitue le château d'eau de la Provence.

2. Les pressions

Les activités économiques peu nombreuses, exercent tout de même des pressions sur les masses d'eau, parfois lourdes.

D'abord agricole, ce territoire connaît un fort développement touristique. La fréquentation touristique présente une double saisonnalité avec un tourisme d'hiver qui a recours à l'enneigement artificiel et un tourisme d'été qui s'appuie largement sur l'eau et qui est axé sur les rivières d'eaux vives (sports d'eaux vives, randonnées le long des cours d'eau et pêche) et le lac de Serre-Ponçon (activités nautiques et baignade). L'agriculture d'élevage et de productions associées, irriguées par des canaux de montagne, garde une grande importance car elle est l'activité notable de nombreuses communes rurales et permet d'entretenir l'espace. En ce qui concerne l'industrie, peu présente sur ce territoire, elle se concentre sur l'hydroélectricité, les extractions de matériaux dans le lit mineur de la Durance et des industries localisées, telles que PECHINEY à la Roche de Rame (électrometallurgie).

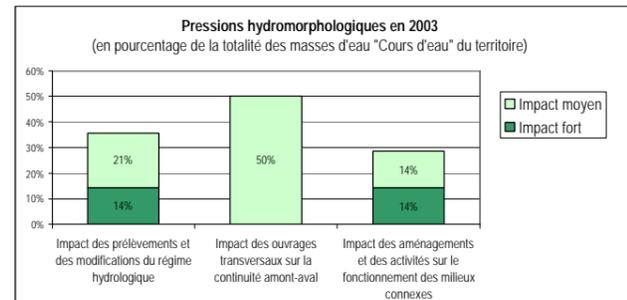


Les pressions recensées impactent le fonctionnement hydromorphologique ainsi que la qualité physico-chimique. La qualité biologique s'en ressent.

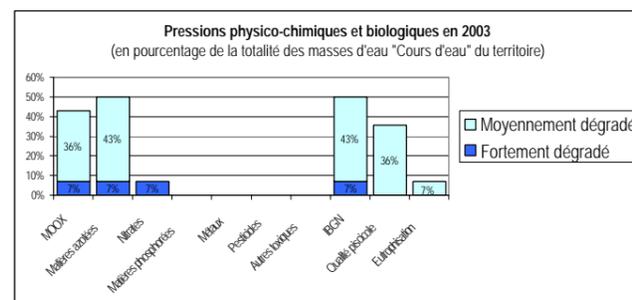
Les usines hydroélectriques (on en dénombre 29 sur le territoire fonctionnant en tronçons court-circuités et certaines avec éclusées) et les seuils (Restauration des Terrains de Montagne, vocation agricole) induisent des impacts sur la morphologie du cours d'eau par rupture du transit sédimentaire. Les extractions déstabilisent le profil en long de la Durance. L'artificialisation

des cours d'eau, pour les routes car les vallées sont étroites (Guil, Guisane, Durance, Ubaye...) ou pour la lutte contre les inondations, induit également des impacts morphologiques par la réduction de l'espace de mobilité de la rivière.

Les seuils et les usines hydroélectriques ont également des impacts sur l'hydrologie du cours d'eau, forts lors de la présence d'éclusées. En ce qui concerne les prélèvements, la consommation d'eau à vocation agricole dans le département des Hautes-Alpes, peu peuplé et peu industrialisé, est prépondérante. 320 prises d'eau agricoles sont recensées dans ce département. Quant aux prélèvements pour l'enneigement artificiel, ils ont lieu à une période sensible : étiage hivernal marqué, période de reproduction des poissons et afflux touristique. La demande sociale relative aux sports d'hiver pourrait impliquer une augmentation de la fabrication de neige artificielle pour satisfaire la clientèle. Cela posera la question de la disponibilité de la ressource en eau en période d'étiage hivernal, de la qualité de l'eau restituée (adjuvants) et de la moindre dilution. Notons qu'un effort de sécurisation de l'alimentation en eau des canons est réalisé pour limiter l'impact sur la ressource en eau.



Les rejets domestiques à pointe saisonnière entraînent des pollutions sur les cours d'eau (Briançon, Montgenèvre, Vars, les Orres...). 40 à 50 % des masses d'eau « Cours d'eau » sont impactées par des pollutions de matières organiques et oxydables (MOOX), de matières azotées et de nitrates. Les pollutions domestiques risquent de se faire encore sentir ponctuellement en raison du développement des activités touristiques. Néanmoins, l'assainissement de nombreuses communes devrait nettement s'améliorer d'ici 2015 notamment par la mise en place de la directive ERU et de projets de territoire en particulier le contrat de rivière du Guil.



Ces diverses pressions altèrent également les paramètres biologiques. Notamment, les seuils et les microcentrales impactent la biologie des cours d'eau par rupture de la circulation piscicole, par le fonctionnement en tronçon court-circuité (cloisonnement) et en éclusées (destruction des alevins et du frai par ensablement des frayères). Notons qu'il existe également de nombreux seuils naturels infranchissables par les poissons (torrents de la Biaysse, du Fournel et du Rabioux, Ubaye...).

Considérée comme actuellement non impactant, la pratique de sports d'eaux vives pourrait s'étendre sur des secteurs non pratiqués aujourd'hui et

s'intensifier. Il faudra s'interroger sur l'impact potentiel sur le milieu naturel (piétinement, surfréquentation, zones d'embarquements et de débarquements...). Par ailleurs, l'exigence sur la qualité bactériologique dans les zones de sports d'eaux vives et de baignade est importante. Des équipements sur les stations d'épuration sont nécessaires.

3. Les risques d'écart aux objectifs environnementaux à l'horizon 2015

Sur les 14 masses d'eau « Cours d'eau », 2 seulement présentent un risque de ne pas atteindre le bon état (Doute), le Guil en aval de maison du Roy et la Durance entre la confluence avec le Guil et Serre-Ponçon : toutes deux subissent les perturbations liées au barrage de Maison du Roy et aux extractions pour la Durance. L'impact de Maison du Roy a également conduit à pré-identifier le Guil en aval de Maison du Roy en Masse d'Eau Fortement Modifiée (Doute). Comparée à l'ensemble du district Rhône et côtiers méditerranéens la situation est nettement favorable, il n'y a en particulier aucune masse d'eau avec un risque fort de ne pas atteindre le bon état.

Le lac de Serre-Ponçon, Masse d'Eau Fortement Modifiée, a pour objectif l'atteinte d'un bon potentiel écologique qui sera défini par la suite. Il présente une bonne qualité d'eau. Quant aux plans d'eau naturels, les données manquent encore pour qualifier leur état. Les masses d'eau souterraines ne présentent pas de risque de non atteinte du bon état que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif.

Têtes de bassin, ces masses d'eau sont relativement préservées. Sur l'ensemble du territoire, elles devraient maintenir le bon état écologique à l'horizon de 2015. Leur préservation est importante notamment car le maintien et le développement des activités locales y sont étroitement liés, de plus ce territoire constitue un enjeu régional pour la ressource en eau.

4. Les questions importantes mises en évidence sur ce territoire

Globalement, l'état des lieux réalisé sur ce territoire soulève les questions importantes suivantes, parmi celles identifiées au niveau du bassin :

- **L'hydroélectricité**, très présente sur ce territoire, est un enjeu majeur puisque 43 % des masses d'eau Cours d'eau de ce territoire subissent des pressions importantes liées aux microcentrales. Deux questions se posent : comment préserver ces cours d'eau dans le contexte du développement des énergies renouvelables surtout en zone de montagne et comment modifier la gestion de ces ouvrages hydroélectriques existants afin de réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques (débit à l'aval, passe à graviers...) ?

- **Les prélèvements**, d'origines multiples, vitaux pour les usages économiques et qui peuvent en période de sécheresse perturber les milieux.

- **La restauration physique** des cours d'eau concerne le territoire car de nombreuses masses d'eau ont leur fonctionnement physique altéré par les artificialisations (aménagements pour les routes, l'urbanisation en fond de vallée, les inondations et les glissements de terrain), par les seuils et par les extractions dans le lit mineur de la Durance. Il est nécessaire de retrouver le fonctionnement physique de ces vallées, pour maintenir les capacités biologiques.

- **La qualité de l'eau et la santé publique** dans la mesure où :

→ les zones de sports d'eaux vives fréquentées régulièrement et en voie d'extension représentent 28 % du linéaire total des masses d'eau «Cours d'eau» de ce territoire et que le lac de Serre Ponçon constitue une zone de baignade et d'activités nautiques,

→ la ressource en eau est utilisée pour l'alimentation en eau potable d'une part importante de la région PACA.